

## INSCRIPTION PUCES GRIES - 8 MAI 2025

NOM :	Prénom :	Date de naissance :	
Adresse :			
Code postal :	Commune :		
Portable :	Courriel :	@	
<input type="checkbox"/> Carte Nationale d'Identité	<input type="checkbox"/> Permis de conduire	<input type="checkbox"/> Passeport	
N° :	Délivré le :	Par :	
<b>Réservation :</b>			
___ emplacement (s) de 5 mètres + ___ mètres supplémentaires			
<input type="checkbox"/> 1 Voiture	<input type="checkbox"/> 2 voitures	<input type="checkbox"/> 1 Voiture + remorque	<input type="checkbox"/> 1 Camionnette
Je déclare sur l'honneur ne pas être commerçant, ne vendre que des objets personnels et ne pas avoir participé à plus d'une vente au déballage dans l'année en cours. Je suis informé que toute fausse déclaration de ma part serait susceptible d'entraîner des poursuites pénales à mon encontre. Je reconnais formellement avoir pris connaissance du Règlement afférent à la présente vente et m'engage à m'y conformer.			
<b><u>SIGNATURE</u></b>			
<input type="checkbox"/> Chèque	Ordre « Paroisse Protestante Gries »		
<input type="checkbox"/> Virement	IBAN : FR76 1027 8018 5000 0311 1594 575 BIC : CMCIFR2A (précisez obligatoirement vos NOM et Prénom)		
<i>A renvoyer, complété et signé avec copie pièce d'identité + règlement :</i>			
La Poste ou boîte aux lettres : Presbytère Protestant - 4 rue du Presbytère - 67240 GRIES			
Courriel :	infos@pucesgries.fr		

**SI T'ES PUCES,  
T'ES PUCES GRIES !**

AMBIANCE VILLAGEOISE  
RESTAURATION & BUVETTE  
CONVIVIALITÉ & PARTAGE

**8  
MAI  
2025**  
13ème Édition

RENSEIGNEMENTS  
infos@pucesgries.fr - 06 11 78 66 68  
BULLETIN D'INSCRIPTION SUR  
[www.gries.eu](http://www.gries.eu)

## REGLEMENT PUCES GRIES 2025

**Emplacement 5 mètres : 15 €**  
(12 € pour les résidents Gries-Kurtzenhouse)  
**Mètre supplémentaire : 3 €**

- ☺ En vertu de l'article L. 310-2 du Code du Commerce : « les particuliers non-inscrits au Registre du Commerce et des Sociétés sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagers deux fois par an au plus, à condition qu'ils aient leur domicile ou leur résidence secondaire dans la commune, l'intercommunalité ou l'arrondissement départemental ... »
- ☺ Une réservation ne sera enregistrée que si elle est accompagnée de son paiement.
- ☺ Toute réservation est définitive, aucun remboursement en cas de non-occupation ou en cas de mauvaises conditions atmosphériques.
- ☺ Conformément à la réglementation en vigueur, les réservations transmises sans les renseignements d'une pièce d'identité, ne pourront être retenues.
- ☺ La mise en place des exposants se fera exclusivement entre 06 heures et 08 heures.
- ☺ Les emplacements non occupés à 08 heures 30 seront réputés abandonnés et pourront le cas échéant être réattribués.
- ☺ Les emplacements doivent être libérés à 18 heures dans un parfait état de propreté, les exposants devront emporter leurs déchets conformément à la Loi sur le grenelle de l'environnement.
- ☺ La restauration (café, grillades, boissons ...) est assurée exclusivement par les organisateurs.
- ☺ La vente d'armes blanches ou à percussions, d'objet ou de revues pornographiques est strictement interdite.
- ☺ Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou d'accident qui peuvent survenir au stand ou dans le périmètre de la manifestation.
- ☺ L'exposant s'engage à emporter ses déchets et laisser l'emplacement propre et débarrassé de tous objets.
- ☺ Une seule voiture par emplacement. **Si camionnette ou remorque => le préciser impérativement à l'inscription.** Tout véhicule non déclaré à l'inscription se verra refuser l'accès à l'espace « exposants »



ACCUEIL EXPOSANTS DÈS 6H  
OUVERTURE AU PUBLIC À PARTIR DE 7H

RENSEIGNEMENTS

infos@pucesgries.fr - 06 11 78 66 68

BULLETIN D'INSCRIPTION SUR  
[www.gries.eu](http://www.gries.eu)